

1143 - Transport routier guidé

**Transport en site propre de l'Ouest strasbourgeois
(TSPO) - Conventions pour l'investissement,
l'entretien et l'exploitation de parkings-relais**

Rapport n° CP/2013/169

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer les projets de convention d'investissement, d'entretien et d'exploitation pour les deux parkings-relais dont les aménagements vont débiter prochainement à Wasselonne et Marlenheim. Ces conventions identifient en particulier les engagements réciproques du département et des communes pour les travaux initiaux (aménagement des parkings et des zones dédiées aux transports en commun), puis l'entretien courant (propreté, marquage, déneigement...).

L'aménagement du Transports en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO), permettra à terme de relier Wasselonne à Strasbourg par le transport en commun interurbain routier, avec un temps de trajet garanti et une fréquence de desserte attractive, afin d'offrir une alternative crédible à la desserte automobile du secteur.

Après de lancement des tous premiers travaux fin 2012, avec la démolition de l'ancien garage Citroën à l'entrée de Wasselonne, l'opération entre concrètement en 2013 en phase de réalisation, avec la réalisation du terminus de Wasselonne, qui comprendra un zone dédiée aux transports en commun et un parkings-relais (P+R), ainsi que le parking-relais de Marlenheim (entrée Est).

Rappel des décisions antérieures :

La réalisation du projet sur tout le parcours (28km environ) fait l'objet de 3 opérations successives, réalisées sous 3 maitrises d'ouvrages distinctes, tenant compte de la domanialité des voies aménagées : une première section d'aménagement depuis Wasselonne jusqu'à Ittenheim, est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département. Une seconde section de transition, depuis Ittenheim jusqu'à Strasbourg, est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Une troisième section d'aménagement des voiries communautaires pour rejoindre la gare routière des Halle au centre de Strasbourg, est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CUS.

L'ensemble du projet de TSPO et les aménagements de la 1^{ère} section (section interurbaine de Wasselonne à Ittenheim), ont fait l'objet d'une enquête publique conformément à l'article L11-1-1 du Code de l'Expropriation et à l'article L126-1 du Code de l'Environnement.

A l'issue de l'enquête publique, la commission permanente du Conseil Général du 6 décembre 2010 a pris la décision de déclaration de projet en application de la loi « démocratie de proximité » n°2002-276 du 27 février 2002. Cette déclaration de projet a été suivie d'une décision préfectorale de Déclaration d'Utilité Publique le 16 janvier 2012.

Le programme de cette section prévoit des parkings-relais sur les communes de Marlenheim et de Wasselonne, ce dernier étant combiné à un terminus / pôle d'échanges multimodal au collège.

Liminaire sur les parkings relais :

Les parkings-relais offrent un service indissociable du service de TSPO, en facilitant l'accessibilité automobile pour la desserte des stations de tête de ligne sur les communes de Wasselonne et de Marlenheim. Combinés avec un service de transport en commun à haute performance, ils sont un gage d'attractivité, qui contribue au développement de l'usage du transport en commun, notamment pour les déplacements vers Strasbourg.

L'utilisation des parkings est privilégiée pour faciliter l'accès automobile vers les transports en commun. Il n'est cependant pas exclu d'autres usages à convenir avec les collectivités (usages en horaires décalés...) dans la mesure où ceux-ci ne pénalisent pas l'exploitation ultérieure des lignes du Réseau 67.

Enfin, les parkings-relais peuvent être le support de développement à proximité de services d'initiatives locales et utiles aux personnes dans leur chaîne de déplacement quotidien.

Définition des aménagements :

Dans le cadre des études, des réunions de travail avec chacune des communes concernées ont abouti à des choix d'aménagement concertés, respectueux des attentes en matière d'insertion urbaine, tout en répondant aux besoins fonctionnels du TSPO. A Marlenheim, le projet de l'entrée Est et du pôle d'échanges réalisé par le Département tient compte des attentes locales exprimées à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre organisé en 2011 par la communauté de commune pour les aménagements de traverse d'agglomération. A Wasselonne, le projet de pôle d'échanges tient compte des attentes locales exprimées à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre organisé en 2011 par la communauté de communes pour la construction d'un nouveau centre sportif à proximité. Il tient compte également des attentes du collège en matière de sécurité aux abords de l'établissement.

C'est dans ce contexte qu'ont également été définis avec les deux communes, les engagements réciproques pour la réalisation des investissements, pour leur exploitation et leur entretien ultérieurs.

Principe de la convention d'investissement et d'exploitation :

Le Département s'engage à assurer le financement et à réaliser les aménagements prévus au programme de l'opération TSPO autorisée lors de la Déclaration de Projet du 6 décembre 2010.

De leur côté, les communes concernées s'engagent à mettre les terrains nécessaires à disposition, à garantir la vocation principale du parking-relais et à réaliser l'entretien et l'exploitation de ces équipements, selon les dispositions décrites dans le projet de convention annexé.

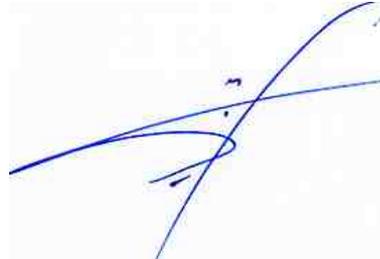
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre du projet de TSPO de valider les termes des deux projets de conventions jointes en annexes, définissant les conditions de réalisation, d'entretien et d'exploitation de deux parkings relais (P+R) et pôles d'échanges du TSPO, sur les communes de Marlenheim et de Wasselonne.

Elle autorise par ailleurs le Président à signer ces conventions avec les deux communes concernées.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL